




**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve au Moniteur belge	 *05113051*
------------------------------------	---

Déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Nivelles Greffe 25 JUL. 2005
--

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/08/2005 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination
(en entier) : **Cercle de Tir de Beloeil**

Forme juridique : **Association Sans But Lucratif**

Siège : **Rue Eugène Dupont, 69 à 7860 LESSINES**

N° d'entreprise : **412129046**

Objet de l'acte : Modification aux statuts

Le 2^{ème} alinéa de l'Article 13 est supprimé, à savoir
 En raison des services éminents rendu par MM. Surquin et Collin, ils sont nommés à vie.
 L'Article 5 est modifié comme suit :
 Les membres d'honneurs sont nommés par l'assemblée générale et ne sont astreints à aucune cotisation.
 Les membres adhérents disposent des mêmes droits et devoirs que les membres effectifs, à l'exception du fait qu'il ne peuvent pas participer à l'assemblée générale. Ils sont autorisés à assister à l'assemblée générale sans voix consultatives. Tout membre adhérent peut, après un an de stage, introduire sa candidature en qualité de membre effectif par courrier simple, à l'attention du président, la décision sera soumise au conseil d'administration

Le président : Estiévenart Edgard

Le secrétaire : Dambrun José

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature